

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

---

## PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 345

présenté par

M. Meurin, M. Taverne, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana,  
 M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy,  
 Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson,  
 M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier,  
 Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny,  
 Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble,  
 M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery,  
 M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,  
 Mme Grangier, Mme Griset, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin,  
 M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert,  
 Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon,  
 Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori,  
 Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio,  
 M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson,  
 M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé,  
 M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc,  
 M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud,  
 Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard,  
 M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tangy, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu,  
 M. Vos et M. Weber

-----

## ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :
--

« renouvelable et de récupération »

les mots :

« bas carbone ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à élargir l'objectif de production de chaleur, ne le cantonnant plus qu'au renouvelable et à la récupération, mais l'ouvrant à toute production de chaleur bas carbone. Cet amendement permet ainsi de ne pas exclure des productions de chaleur qui iraient dans le sens du texte : l'augmentation de la part d'énergie décarbonée.